

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 NOVEMBRE 2022 A 19H

Le 22 Novembre 2022 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 16 Novembre 2022, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

Etaient présents : ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick – CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LOURDE Michèle - LOZE Caroline - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia – SOUCASSE Laurent - SUDRE Agnès – VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procurations : SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane à CARON-JOURDA Yves - LESUEUR Agathe à Maryse VEZAT-BARONIA - MAILHOL Sylvie à Michèle LOURDE

Sophie CHAVY est désigné secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 Septembre 2022 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Exécution budget dans attente vote BP 2023
- Non versement indemnités Maire de Décembre
- Expérimentation extinction éclairage public sur secteurs définis
- Révisions loyers 2023

Ces ajouts sont validés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

I) REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT COMMUNE / EPCI

Délibération Exposé Information

Mme le Maire rappelle l'article L.331-2 du Code de l'urbanisme.

Ce texte prévoit que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune soit reversée à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont elle est membre, au motif que la charge des équipements publics des zones d'activités relève de la compétence communautaire.

La commune reversera à la Communauté de Communes du Volvestre, la totalité du montant de la taxe d'aménagement perçue en 2022 au titre de la zone d'activité de compétence communautaire, soit 2 266.89 €.

Ce reversement est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) DECISION MODIFICATIVE

Délibération Exposé Information

Madame le Maire rappelle que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus dans le Budget Primitif de l'année en cours.

Cette décision budgétaire modificative n°1 porte sur 4 points.

Les deux premiers concernent des écritures d'ordre à réaliser à la demande de la Trésorerie, pour correction d'erreurs :

1 - Correction d'une écriture passée en 2009

En dépense d'investissement :

c/1068 : + 43 500

c/2131 : - 43 500

2 - Apurement du compte 2031 (frais d'étude) :

honoraires relatifs à des travaux (aménagement SP + rénovation ancienne crèche)

c/2313 : + 48 310

c/2031 : - 48 310

intégration aux travaux par des opérations d'ordre

c/2031-041 : + 200 (recette) (frais de fiabilisation d'adressage)

c/2152-041 : + 200 (dépense)

3 - Le reversement à la CCV d'une part de la taxe d'aménagement perçue en 2022

c/10226 : + 1 133

c/ 2111 : - 1 133

4 - Le règlement de la première échéance d'un prêt accordé par le Conseil départemental pour la réalisation d'une réserve foncière :

c/16878 : + 1 641

c/2111 : - 1 641

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter la décision budgétaire modificative n° 1 comme présentée

Les élus approuvent à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

III) CESSION FONCIERE

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose la cession d'un terrain de 907 m2, constitué des parcelles section H n° 997 et section H n° 998.

Ces parcelles sur lesquelles seront constituées deux servitudes de passage de réseaux, ont été évaluées à 26 500 € par le service des Domaines. La surface effectivement constructible est estimée à 625 m2.

Mme le Maire propose un prix de vente de 30 000 €

Les élus délibèrent et approuvent à l'unanimité le prix de cession proposé

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IV) TARIFS OCCUPATION SALLE COMMUNALE

Délibération

Exposé

Information

Mme le maire propose de délibérer sur les tarifs d'occupation de la salle communale du Moulin.

En cohérence avec les tarifs proposés pour les autres salles communales, elle propose le tarif de 80 € par jour.

Ce tarif est soumis au vote et validé à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

V) CREATION DE POSTE

Délibération *Exposé* *Information*

Mme le Maire propose la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à 35h, pour assurer la surveillance de la piscine municipale.

La création de ce poste est votée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

Mme le Maire propose également le recrutement de deux agents non permanents :

- le premier pour renforcer l'équipe d'animation au centre de loisirs durant les vacances de Noël, sur la base de 25h hebdomadaires
- le second pour intervenir sur les temps périscolaires et au centre de loisirs en remplacement d'un agent ayant mis fin à sa mission

Ces deux recrutements sont soumis au vote et validés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

VI) MISE EN CONCURRENCE COUVERTURE SANTE ET PREVOYANCE

Délibération *Exposé* *Information*

Le Centre de Gestion (CDG) lance une consultation pour proposer aux collectivités qui le souhaiteraient une convention de participation en santé et une convention de participation en Prévoyance à compter de 2024.

A l'issue de cette consultation, le CDG détaillera les offres reçues et les collectivités intéressées pourront proposer ces garanties à leurs agents dès 2024 par anticipation de l'obligation légale.

En effet, la participation des employeurs du secteur public à la couverture des risques sera obligatoire :

- Au plus tard à compter du 01/01/2025 pour la couverture prévoyance / maintien de salaire, et à hauteur de 7 € minimum / mois et / agent
 - au plus tard à compter du 01/01/2026 pour la couverture santé et à hauteur de 15 € minimum/ mois et / agent

Mme le Maire propose de participer à cette consultation sans obligation d'adhésion.

Les élus approuvent à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

VII) MODALITES EXERCICE ACTIVITE TEMPS PARTIEL

Délibération Exposé Information

Mme le maire propose de délibérer sur les modalités d'exercice du travail à temps partiel.

Le Comité technique saisi sur cette question, a donné un avis favorable au texte proposé par la collectivité.

Mme le maire présente le dispositif et soumet au vote.

Ces dispositions sont votées à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

VIII) MODIFICATION ARRETES TEMPS TRAVAIL

Délibération Exposé Information

Mme le Maire propose d'augmenter les arrêtés de temps de travail de 3 agents du service restauration/entretien, qui réalisent de nombreuses heures complémentaires.

Elle salue l'implication des agents de cette équipe et précise que cette modification sera sans

incidence financière pour la commune puisque ces heures sont actuellement effectuées et rémunérées.

Les élus adoptent cette proposition à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

IX) ADHESION CNAS AGENTS RETRAITES

Délibération Exposé Information

Mme le Maire propose de faire bénéficier les agents communaux retraités, de l'adhésion au CNAS durant une année après leur départ en retraite.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

X) TARIFS CANTINE ADULTE

Délibération Exposé Information

Suite au changement de prestataire le tarif d'un repas adulte est facturé 6.08 €.

Ce tarif est soumis à approbation.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

XI) REFACTURATION CHARGES

Délibération Exposé Information

Mme le maire sollicite l'autorisation de procéder à la refacturation de charges pour les deux situations suivantes :

- Un habitant de la commune ayant bâti sur une parcelle cédée par la commune, a vu sa consommation d'eau facturée à tort durant 3 ans à la commune. La collectivité lui adressera une demande de remboursement de 678 €.

- Les gens du voyage installés secteur du Marchandaou s'acquitteront de 100 € par mois au titre de leur consommation d'eau potable.

Ces deux demandes de refacturation sont validées à l'unanimité

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

XII) SOLLICITATION SDEHG POUR FAISABILITE AMENAGEMENT

Délibération Exposé Information

Mme le Maire propose de solliciter une étude de faisabilité du SDEHG pour la mise en place de feux tricolores au carrefour de la rue du bac de Salles et de la route de Carbonne.

Les élus approuvent à l'unanimité cette proposition.

XIII) DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Délibération Exposé Information

Sur proposition de Mme le Maire, M. Bernard PONS est désigné comme correspondant incendie et secours.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

XIV) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération Exposé Information

Au titre de la DETR 2023 la commune adressera deux demandes de subventions pour les projets suivants :

- Travaux de rénovation de la salle polyvalente(isolation, réfection des sols...) avec création d'une salle de 250 m2 et agrandissement du foyer des jeunes
- Travaux de mise en accessibilité à l'office du Tourisme et au Foyer communal

Une demande de subvention sera également envoyée à la DRAC pour participation aux frais d'étude-diagnostic du clocher de la Cathédrale.

Les élus votent à l'unanimité ces propositions de demandes de subventions.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

XV) PASSAGE en Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) SUR PAUSE MERIDIENNE

Délibération Exposé Information

Les temps d'accueil du matin et du soir aux écoles sont considérés comme des temps éducatifs et ouvrent droit à financement de la CAF.

Le temps du midi quant à lui n'est pas subventionné, car il ne remplit pas le taux d'encadrement requis sur les temps éducatifs.

Mme le maire propose de recruter un animateur supplémentaire sur ce temps et de déposer un dossier auprès de la CAF pour être éligible à une aide de 23 779 €.

Après déduction du coût salarial généré par cette embauche la commune resterait bénéficiaire de 17 523 €.

Les élus votent à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

XVI) EXECUTION BUDGET COMMUNE

Délibération Exposé Information

Mme le Maire indique qu'en vertu de l'article L1612-1 CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Le maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance, avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du

quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer ces dépenses et recouvrer les recettes.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

XVII) REVISION LOYERS 2023

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les loyers des locaux communaux pour l'année 2023.

Elle propose d'appliquer la réévaluation légale de 3.60 %, calculée sur l'indice du coût de la construction du second trimestre 2022.

Cette révision est adoptée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

XVIII) NON VERSEMENT INDEMNITES MAIRE DECEMBRE 2022

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle renonce au versement de ses indemnités de Maire pour le mois de Décembre 2022.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

XIX) EXPERIMENTATION EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC SUR SECTEURS DEFINIS

Délibération Exposé Information

Les travaux menés par la commission énergie ont abouti à la proposition d'éteindre l'éclairage public sur les secteurs de Brunis et du plan d'eau, de 1h à 5h du matin.

Cette expérimentation vise à réduire la consommation d'énergie et les nuisances liées à la pollution lumineuse.

Une démarche sera effectuée auprès des habitant(e)s de ces secteurs.

Mme le Maire salue le travail de M. PICARD sur ce dossier et le charge de demander un devis au SDEHG pour évaluer le coût de reprogrammation des horloges de commande de l'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES

1) Le Noël des enfants du personnel aura lieu le 12/12 à 19h

2) Le vendredi 27/01 à 19h sera organisée la cérémonie des vœux à la population.

3) Présentation sapeurs-pompiers volontaires :

Mme le Maire a souhaité inviter Christophe SOUCASSE chef de centre à Rieux ainsi que son adjoint Eric HENRY pour une présentation de l'activité de la caserne.

Le constat essentiel est le suivant : alors que le nombre d'interventions ne cesse d'augmenter avec plus de 500 pour l'année 2022, la caserne peine à recruter et à fidéliser les volontaires.

Cette évolution qui est celle de l'ensemble du territoire met en péril la sécurité et l'accès aux secours de nos concitoyens.

Mme le Maire se dit très inquiète de cette situation et rappelle les efforts déployés par la collectivité (Mairie et CCAS) pour l'embauche dans ses effectifs de sapeurs pompiers volontaires.

Séance levée à 21h

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sophie CHAVY